



Je suis très amoureuse et je ne veux pas le perdre

Par **gbesoindetoncoeur**, le **11/06/2010** à **01:38**

Bonjour,rrnrje suis une femme qui vie en france g la nationalité algérien g la carte de résidence de 10 ans et je veux me marier avec un homme d'originne algérien aussi il vie en france mais sans papier . rnrnje souhaite avoir des renseignements sur le regroupement familial ou le moyen de lui faire ses papier; Avez vous des idées ou des renseignements qui peuvent me guider dans nos démarches SVP

Par **jeetendra**, le **11/06/2010** à **08:48**

Bonjour, s'il est sans papier, meme le mariage et la possibilité de regroupement familial sur place ne permettrons pas sa régularisation, cordialement.

Par **amajuris**, le **11/06/2010** à **10:17**

bonjour,rrnle mariage en algérie serait peut être une solution.rncordialement

Par **chris_ldv**, le **11/06/2010** à **10:32**

Bonjour,rrrnLe fait d'héberger une personne en situation irrégulière peut vous être reproché et

aboutir au refus de renouvellement de votre propre titre de séjour.rnrnCordialement,

Par **sami45**, le **11/06/2010** à **11:53**

bonjour rnils repondent n'importe quoi sur ce site , rnvous pouvez vous mariez pas de soucis , pour le mariage mais biensur avant il y a une enquete a la mairie pour verifier la sincerite du mariage, ton ami peut se marier meme si il na pa de papier c un droit pour tout le monde ,rnapres du faite que toi tu es residente, il pourra demander regroupement familiale, il ne pourra pa etre regulariser sur place car vous n'avez pa la nationalite française , si c le cas que 6 mois de vie commune apres le mariage ,autrement apres son mariage il doit retourner en algerie pour demander regroupement familiale, (dans tout les cas il faut te renseigner aupres de la cimade, ou gisti, ou mrap, c des associations, qui pourront t'aider t'orienter,)ils te disent sur ce site le faite que tu vis avec un sans papier on pourra te reprocher sa mais pa du tout , tu n'es pa dans le reseau de trafic, ou de reseau de clandestin , ce n'est pas un mariage blanc , tu nas pas avoir peur ,renseignes toi aupres des associations , ne baisses pas les bras ,consultes bien les lois et les cerculaire (accord franco algerien de 1968 modifier juillet 2001) bonne chance, les algeriens sont regis par c accrods , pas comme les autres etrangers,

Par **jeetendra**, le **11/06/2010** à **11:55**

faut pas raconter n'importe quoi, quand on a visiblement aucune compétence juridique avéré!!!